

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - SNUipp-FSU 01

Bourg-en-Bresse, le 01 avril 2021

Ces derniers jours, la situation épidémique s'est dégradée très fortement, l'incidence est à des niveaux différents, mais en hausse sur tout le territoire et a dépassé le seuil critique des 250 dans plus de la moitié des départements. Cela se traduit dans les écoles par une hausse des contaminations et des fermetures de classes en série. Le ministre comme le gouvernement sont responsables de la situation actuelle de par leur déni, leur inaction et la non prise en compte des mesures que le SNUipp-FSU propose sans relâche depuis de nombreuses semaines.

Les annonces présidentielles de mesures de freinage de l'épidémie, prononcées hier soir, modifient le calendrier scolaire avec une semaine d'école à distance pour tous avant les vacances d'avril.

Mais l'école à distance ne s'improvise pas !

Cette décision tombe 5 jours avant son application, et, si nous considérons le weekend de Pâques, seulement 2 jours sont laissés aux équipes pédagogiques pour s'organiser, et préparer cette semaine d'école en distanciel.

Pour le SNUipp-FSU de l'Ain, l'école à distance mise en place la semaine prochaine doit surtout consister à remettre en place ou pour certains élèves, à créer un lien scolaire avec les élèves et leurs familles. Ce lien scolaire ne peut être de l'enseignement, ce qui creuserait les inégalités.

Qu'a-t-on retenu de l'expérience du confinement et de l'école à distance ?

La période Covid aura permis de mettre en lumière le fait que **les PE doivent utiliser leur matériel personnel** pour préparer leur classe, enseigner à distance et qu'il existe très peu d'ENT dans le premier degré. Depuis, le ministère a certes mis en place une prime d'équipement informatique qui constitue une première reconnaissance, mais son montant est insuffisant... 150 € ! Cela doit permettre aux enseignant.es de s'équiper au niveau informatique - et ne plus avoir à utiliser leur propre matériel personnel -

Les besoins en termes d'équipement professionnel des enseignant-es et des AESH ne sont pas réservés à l'équipement informatique : connexion internet, maintenance, consommables, manuels, livres et autres matériels pédagogiques qui sont depuis toujours bien souvent acquis sur leurs deniers propres.

Les équipes enseignantes sont-elles prêtes à "enseigner à distance" ?

Des formations sur les outils numériques ont été proposées et ont permis à certain.es de se familiariser avec l'école à distance. Mais ce n'est pas le cas pour tous.tes les enseignant.es.

Faut-il rappeler la fracture numérique qui a accru les inégalités responsables de l'échec scolaire ?

L'arrêt soudain de l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier a amplifié leurs difficultés. Et la reprise de l'école à la maison ne laisse rien présager de bon pour ces enfants.

Par ailleurs, les équipes enseignantes doivent également organiser l'accueil des enfants de soignants. Certain.es personnels feront classe en présentiel.

Cela nécessite du temps de recensement des élèves concernés, d'organisation des conditions d'accueil, de répartition du travail en distanciel et en présentiel pour les enseignant.es, de communication pour les familles éloignées du numérique et pour lesquelles une alternative devra être mise en place, d'organisation pour les personnels de service qui relèvent des mairies...

Une fois de plus, le ministère semble déconnecté de la réalité du terrain.

Pour le SNUipp-FSU, cette décision de fermeture doit pallier à l'absence de cantine comme de garantir aux parents, de pouvoir garder leurs enfants sans subir de pertes financières. L'annonce de la reprise de l'école en présentiel au 26 avril pose question.

Les conditions sanitaires permettront-elles cette reprise ?

A l'issue de ces 3 semaines un point sanitaire devra évaluer à l'aune de la situation épidémique la possibilité de rouvrir les écoles.

Ces 3 semaines devront être mises à profit pour rendre la réouverture des écoles possible dans des conditions telles qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle, pédagogique comme social.

Cela signifie que les personnels doivent avoir accès aux vaccins, les effectifs doivent être allégés, la définition des cas contacts identique à celles en vigueur dans le reste de la population, la règle de fermeture de classe fixée partout à un cas avéré, des tests salivaires massifs-ciblés et réalisés partout de façon hebdomadaire, les locaux équipés de capteurs CO2, des masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels...